

# Commune de ST BARTHELEMY

## La gabusienne



Bulletin d'information communale,  
les articles à paraître doivent être  
déposés en Mairie ou envoyés par mail  
[mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr)  
Rédaction Administration et impression  
Mairie de St Barthelemy BP



SITE INTERNET [www.saint-barthelemy38.fr](http://www.saint-barthelemy38.fr)

MAI JUIN 2016 n°219



### bonnes vacances à toutes et à tous

SOMMAIRE

- \* Infos travaux
- \* infos utiles
- \* Compte rendu du Conseil du 15 juin
- \* Info environnement
- \* A vos agendas
- \* Etat Civil



Numéros utiles

#### OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Tél 04 74 84 63 25 / fax 04 74 79 03 77

Lundi 8h30 - 12h00/13h30 - 17h00  
Mercredi 8h30 - 12h00/13h30 - 17h00  
Vendredi 8h00 - 12h00

#### POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

HALL Mairie bac cartouches lasers, jet d'encre

#### MARCHÉS HEBDOMADAIRES LES MATINS

BEAUREPAIRE mercredi  
JARCIEU samedi  
REVEL TOURDAN dimanche  
BELLEGARDE POUSSIEU samedi matin



#### DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Horaires d'été depuis le 1er avril 2016

Lundi -Mardi -Mercredi 8h30-12h / 13h30-18h  
Jeudi 13h30-18h  
Vendredi - Samedi 8h30-12h / 13h30-18h

#### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les mercredis 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 septembre

Pour tous renseignements concernant  
l'eau et l'assainissement  
contactez le 04.74.48.34.04



#### BRICOLAGE/ JARDINAGE

Horaires à respecter

\*les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

\*le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

\*le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



#### COLLECTE DE SANG Beaurepaire

lundi 1er et 8 août de 16h30 à 20h



#### AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE, AVANCEMENT DES TRAVAUX :

Le revêtement en enrobé de la chaussée va être réalisé le jeudi 7 et le vendredi 8 juillet, ou le lundi 11 et le mardi 12 juillet en cas d'intempéries.

Pour ce faire la circulation sera entièrement coupée 2 jours durant, et déviée par la route de Pisieu et par l'allée des Acacias.

Durant cette période vous pourrez garer votre véhicule sur le parking de l'école ou sur celui du cimetière.

Commerces et habitations sont accessibles à pied, les revêtements des trottoirs étant à ce jour achevés. Merci de votre compréhension.

#### Rentrée scolaire le 1er septembre

Inscriptions cantine du 1er au 9 septembre

UNIQUEMENT AUPRÈS DU SECRÉTARIAT OU PAR MAIL

[mairie.saintbarth@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintbarth@wanadoo.fr) / 04 74 84 63 25

Dernier délai lundi 22 août



**ATTENTION** depuis quelques semaines nous avons constaté un allongement du délai d'obtention des cartes nationales d'identité pouvant aller jusqu'à 2 mois. Pensez à en tenir compte si vous devez partir en voyage cet été.

#### Reconnaître l'ambrosie la détruire



Plantule



Tige  
velue et rougeâtre



Fleurs mâles  
sur de longs épis



En fleur

#### L'ambrosie pousse :

- ☞ sur les remblais et chantiers
- ☞ les terres à l'abandon
- ☞ les lotissements
- ☞ dans les cultures

Elle doit être éliminée :

- ☞ par l'arrachage (avec port de gants)
- ☞ par un fauchage à 10 cm de préférence avant floraison fin juillet répété fin août
- ☞ en empêchant son installation par végétalisation avec des plantes non allergisantes (trèfle, luzerne...)



Feuille  
profondément  
découpée



Stade végétatif



**DÉCISIONS INDIVIDUELLES : DROIT DE PRÉEMPTION**

NATURE	N	Date de signature
Droit de préemption propriété DURY	2016D1001	25/03/2016
Droit de préemption fonds de commerce LE SAN MARINO	2016 D1002	30/03/2016
Droit de préemption fonds de commerce LE GRILLAD IN	2016D1003	13/04/2016
Droit de préemption EFFANTIN Jacqueline	2016D1004	26/04/2016
Droit de préemption PELLEGRINO	2016D1005	27/04/2016
Droit de préemption MORONI	2016D1006	28/04/2016
Droit de préemption DUPUIS	2016D1007	03/05/2016
Droit de préemption RIGOLLET	2016D1008	20/05/2016

**ADHESION NOUVELLE COMMUNE SIAHBLV**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18 ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAHBLV du 12 juin 2013 ;

Vu les délibérations de demande d'adhésion au SIAHBLV des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ;

Vu la délibération du comité syndical du SIAHBLV du 30 mars 2016 ;

M le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire (SIAHBLV) a pour mission l'aménagement des eaux superficielles en vue de protéger les personnes et les biens en tenant compte de la nécessité de préserver les ressources en eaux souterraines et en procédant à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Il a pour vocation de favoriser l'entretien du lit et des berges des cours d'eau de manière cohérente sur l'ensemble du bassin versant et peut directement intervenir, dans certaines conditions, sur le territoire des communes adhérentes.

Le syndicat est également la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Bièvre-Liers-Valloire, en cours d'élaboration.

M le Maire rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale confirme son souhait de disposer d'une structure unique de gestion des rivières sur le périmètre du SAGE pour coordonner les interventions sur les différents cours d'eau de Bièvre-Liers-Valloire et de disposer d'une structure porteuse pour un futur contrat de rivière.

M le Maire indique que le comité syndical, soutenu par les services de l'état, avait déjà voté à l'unanimité en 2013, l'élargissement du périmètre du syndicat à 13 communes iséroises du bassin versant de Bièvre-Liers-Valloire et que 2 de ces communes (Primarette et Moissieu sur Dolon) n'avaient pas souhaité adhérer à cette époque.

Considérant les délibérations de demande d'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur Dolon ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Primarette et de Moissieu sur dolon au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire.

**APPROUVE** les statuts et le règlement intérieur joints à la présente délibération

**CHARGE** M le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

**CHOIX DU PRESTATAIRE REPAS CANTINE SCOLAIRE**

M le Maire, expose à l'assemblée sa décision de lancer une nouvelle consultation concernant la fourniture des repas de cantine scolaire.

Il détaille les différentes propositions, offre tarifaire, les références, type de liaison, conditionnement.

**L'assemblée après avoir entendu cet exposé,**

**RETIENT** la proposition de la MFR, en privilégiant la proximité de cette structure qui permet la fourniture de repas en liaison chaude, et d'améliorer par conséquent la qualité des repas servis aux enfants.

**DIT** que le contrat est conclu pour une période de un an renouvelable 3 ans à date anniversaire de la signature.

**AUTORISE** M BECT à signer toutes les pièces relatives au contrat précité.

**TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Mme Clémentine BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'étudier les tarifs de la cantine que devront acquitter les parents d'élève pour l'année scolaire 2016/2017.

Mme Clémentine BECKER rappelle les tarifs actuels : 4.70 euros pour les enfants domiciliés sur ST BARTHELEMY, et 5 euros pour les enfants des communes extérieures.

M le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur une actualisation des tarifs de la cantine.

**Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité MAINTIENT** les tarifs actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2016/2017.

**NOUVEAUX HORAIRES DES NAP**

Mme BECKER rend compte de la réunion du 18 mai 2016 organisée avec le Centre Social de l'Île du Battoir et la MFR après deux années scolaires de mise en place des Nouvelles Activités périscolaires.

Il en ressort que le rythme actuel d'organisation de ces activités sur 3 séances hebdomadaires de une heure chacune, ne paraît pas compatible avec le rythme biologique des enfants et semble engendrer une certaine fatigue, il est également fait état par le personnel encadrant d'un manque de temps pour pouvoir organiser sereinement le temps d'activité.

Par conséquent, en accord avec l'ensemble des partenaires, Mme BECKER propose que les NAP soient réparties sur 2 séances soit deux créneaux hebdomadaires de 1h30 chacun afin que les enfants profitent mieux de ses activités.

Mme BECKER propose l'emploi du temps ci-dessous :

	7h20 à 8h20	8h30 à 10h20	10h30 à 12h10	12h30 à 15h45	15h45 à 17h10	17h20 à 17h30	17h30 à 18h15
Lundi	Garderie	Enseignement (3h00)	Pause méridienne	Enseignement (2h5)	Garderie	Garderie	Garderie
Vendredi	Garderie	Enseignement (3h00)	Pause méridienne	Enseignement (2h5)	Garderie	Garderie	Garderie
Mardi	7h20 à 8h20	8h30 à 10h20	10h30 à 12h10				
Mardi	Garderie	Enseignement (3h00)	Garderie				
Mardi	7h20 à 8h20	8h30 à 10h20	10h30 à 12h10	12h30 à 15h45	15h45 à 17h15		17h15 à 18h15
Mardi	Garderie	Enseignement (3h00)	Pause méridienne	Enseignement (2h5)	TAP		Garderie
Jeudi	Garderie	Enseignement (3h00)	Pause méridienne	Enseignement (2h5)	TAP		Garderie

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE** de valider le nouvel emploi du temps qui sera mis en place pour la rentrée de septembre.

**TARIFS GARDERIE 2016/2017**

Mme BECKER rappelle la délibération du 25 juin 2015 fixant les tarifs de garderie actuellement en vigueur.

Elle précise que suite aux nouveaux horaires des NAP, validés lors de cette même séance, il convient de mettre en place une nouvelle plage de garderie le lundi.

Elle propose que les créneaux de garderie du lundi soient harmonisés avec ceux du vendredi.

	7h20 à 8h20	11h30 à 12h15	15h45 à 16h30	16h30 à 17h30	17h30 à 18h15
LUNDI	1 euro	1 euro	gratuit	1 euro	1 euro
MERCREDI	1 euro	1 euro			
VENDREDI	1 euro	1 euro	gratuit	1 euro	1 euro
	7h20 à 8h20	11h30 à 12h15	15h45 à 17h15		17h15 à 18h15
MARDI	1 euro	1 euro		TAP	1 euro
JEUDI	1 euro	1 euro		TAP	1 euro

Bernard GUILLOT, Conseiller Municipal, soulève l'opportunité qu'une réflexion soit engagée à terme sur la mise en place d'une tarification du service de garderie basée sur l'application du quotient familial. Procédé qui permettrait de mettre en relation tarifs et ressources de chacun.

**Le Conseil Municipal par 6 voix pour et 4 voix contre ADOPTE** la proposition tarifaire de Mme Clémentine BECKER concernant le service de garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2016.

**REAFFIRME** par souci d'équité sa volonté de maintenir la gratuité des NAP.

### RESTAURANT SCOLAIRE ACHAT D'UNE ARMOIRE À FROID POSITIF

M le Maire, expose qu'il convient suite à la décision de l'assemblée de travailler en liaison chaude avec la MFR de ST BARTHELEMY concernant la fourniture des repas de cantine, de faire l'acquisition d'une armoire à froid positif pour le restaurant scolaire.

Compte tenu de nombre de rationnaires, il convient de réaliser un investissement de l'ordre de 1 200 à 1 300 € pour un appareil de qualité professionnelle.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition,

**L'assemblée après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'acquérir une armoire à froid positif de qualité professionnelle

**AUTORISE** M BECT à procéder à cette acquisition.

### MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de revoir la composition de la commission d'appels d'offres suite à la promulgation du décret du 25 mars 2016 relatif à la réforme des marchés publics entrée en application au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Il indique qu'il convient pour les communes de – de 3 500 habitants de nommer outre le Maire, 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Le conseil après un vote, désigne les membres suivants :

Nom Prénom	titulaire	suppléant
Gérard BECT	Président	
Bruno DANNONAY	X	
Cyril JURY		X
Anne MOLLY-MITTON	X	
Claude SERPINET	X	
Bernard GUILLOT		X
Luc BERNIER		X

### RAPPORT SUR L'EAU

M le Maire, rappelle au Conseil les dispositions réglementaires relatives à la loi sur l'eau.

Il présente au Conseil Municipal le rapport annuel dressé par M JAILLOT, Président du Syndicat des Eaux, sur le prix et la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dont la distribution est assurée par les installations du SIE.

**Le Conseil après avoir entendu cet exposé,**

**DECLARE** ne pas avoir à formuler de remarque sur le rapport présenté.

### ORDRE DE PRÉEMPTION

M le Maire, fait part au Conseil du droit de préemption qu'il pourrait faire valoir sur la propriété des consorts EFFANTIN, cadastrée AL 398, sise 671 Route de Beaurepaire.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

**Le Conseil, après échange,**

**DECIDE** de ne pas préempter.

### DÉLIBÉRATION DE SOUTIEN INSTALLATION DU MAGASIN LIDL

M le Maire, fait part au Conseil de la tenue de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) qui aura lieu à Paris le 23 juin prochain, lors de laquelle il soutiendra le dossier de la société LIDL qui souhaite s'installer à SAINT BARTHELEMY sur le tènement situé à proximité de la clinique vétérinaire.

Compte tenu des modifications apportées par la société LIDL concernant l'accès routier suivant plan modificatif du 25 avril 2016,

**CONSIDERANT** que ces aménagements correspondent aux préconisations de la Commune et du Conseil Départemental.

M le Maire souhaite que le Conseil Municipal, émette un soutien unanime en faveur de ce projet, afin qu'il puisse s'en prévaloir lors de son intervention devant la CNAC.

**L'assemblée, après avoir entendu cet exposé,**

**APPORTE son soutien unanime** à l'installation du magasin LIDL sur le territoire de la commune de SAINT BARTHELEMY.



### ENTRETIEN de l'ESPACE PUBLIC : DESHERBAGE

La protection de la nature, la biodiversité et la qualité de nos ressources en eau doivent être prises très sérieusement en considération.

En 2008 suite au Grenelle de l'Environnement un plan Ecophyto est lancé, les acteurs (chercheurs, techniciens, chambres d'agricultures...) sont mobilisés.

Dans cet objectif l'usage des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides...), appelés aussi pesticides, a été de plus en plus encadré. A terme certains, non des moindres, seront interdits dans différents domaines. En ce qui concerne l'espace public, l'idéal est d'arriver le plus rapidement au "zérophyto", c'est à dire à leur suppression totale.

La Loi LABBE du 06 février 2014, renforcée par la Loi sur la Transition Energétique du 22 juillet 2015, définit les limites de l'usage des produits phytosanitaires, et en particulier des **désherbants** :

- pour les **collectivités**, en ce qui concerne les espaces verts, les forêts, les espaces de promenade, les voiries, **l'usage des désherbants sera interdit à partir de 2017** (hors produits à faibles risques et produits de l'agriculture biologique),

- pour les **particuliers les désherbants** ne pourront plus être achetés en libre service à partir de 2017 et **leur usage sera interdit à partir de 2019** (hors produits à faibles risques et produits de l'agriculture biologique).

Les collectivités territoriales ont de grandes surfaces à entretenir.

Les molécules les plus efficaces ne seront plus utilisées (en particulier le glyphosate présent dans le Roundup et d'autres spécialités). Les produits biologiques alternatifs ont une efficacité limitée et demandent des applications systématiques répétées ; ils n'apportent pas de solution à notre échelle.

**Nous devons remettre en œuvre ou développer divers procédés :**

- **mécaniques** : binage, fauche, broyage, brossage rotatif, rabotage,

- **physiques** : par la chaleur en utilisant différents appareils produisant selon leur conception une flamme, des rayons infrarouges, de l'eau bouillante, de la vapeur, de la mousse chaude.

**Nous devons aussi tous nous adapter et modifier notre façon de voir** et laisser plus de liberté à la nature :

- il faudra accepter que des espaces actuellement maintenus nus soient colonisés par l'herbe (allées de cimetières, places non bitumées...),

- il faudra accepter la présence d'herbes folles\* (pissenlit, coquelicot, armoise, chénopode..., graminées diverses...) poussant le long des trottoirs ou entre les pavés.

Cette végétation spontanée fera désormais partie du paysage, étant simplement limitée par quelques fauches ou tontes. Un certain nombre de grandes et belles villes de l'espace européen sont déjà dans ce nouvel ordre des choses.

Bruno DANNONAY, Adjoint

\* voir par exemple le "Guide des plantes des villes et villages" de Gérard Guillot chez Belin Editions

# A VOS AGENDAS

28 JUIN 15 JUILLET



**JAZZ A VIENNE**

2016

**BEAUREPAIRE**

## Feu d'artifice

«Efferescence»

### 13 juillet 2016

20h: RASSEMBLEMENT et départ défilé depuis la gare  
 20h45: DÉFILÉ avec la participation du Ravet d'Épinouze et des Régates, Club Balons, les Associations, les jeunes pompiers beaurépaire, les clubs locaux et intercommunaux  
 22h30: TIR DU FEU D'ARTIFICE par DRAPEAUX UNIC S.A. Parking Salle Polyvalente  
 23h à 2h du matin: BAL populaire animé par l'orchestre « Blachon et les Cosmos »

www.ville-beaurépaire.fr

Dimanche 24 juillet  
**PRIMARETTE**

vide grenier



Place de la mairie  
 salle des fêtes  
 Dès 6h



**FESTIVAL Berlioz**

LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ / ISÈRE

19-30 AOÛT 2016

LES FLEURS DU BAL DU REVEL ET DU BAL DES SURCROÛTES



**ARTS, DANSES ET MUSIQUES DU MONDE**

## 49<sup>ème</sup> FESTIVAL DE MONTSEVEROUX

Costa Rica  
 Kenya  
 Sicile



**DU 20 AU 24 JUILLET 2016**

Tel : 04 74 59 22 71 - www.festival-montseveroux.com

Le salon du  
**faire soi-même**  
 et des idées déco

**ICRÉATIVES**



**LYON** | 29 sept. au 02 oct.  
 EUREXPO

## Centre Social et Culturel

Possibilité de pique-nique sur place Pop-corn, buvette...  
 N'hésitez pas à apporter votre chaise et une couverture...

**CINEMA EN PLEIN AIR**



**Babysitting 2**

Date : vendredi 8 Juillet  
 Lieu : **PACT**  
 Cour de l'école  
 En cas de pluie : salle des fêtes  
 Contact : Conscrits

### Pourquoi j'ai pas mangé mon père



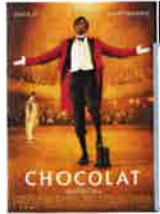
Date Vendredi 22 juillet  
 Lieu : **REVEL-TOURDAN**  
 Devant le local technique à côté de l'école  
 En cas de pluie : Foyer rural  
 Contact : Comité des fêtes

### Heidi



Date samedi 30 juillet  
 Lieu : **MOISSIEU SUR DOLON**  
 Devant la salle des fêtes  
 En cas de pluie : Salle des fêtes  
 Contact: Culture et loisirs

### Chocolat



Date : vendredi 5 Août  
 Lieu : **MONTSEVEROUX**  
 Cour du château  
 En cas de pluie : Salle des fêtes  
 Contact : Culture et Patrimoine

*A découvrir... guides disponibles en Mairie*

**Guide Découverte** Discovery Guide

2016 - 2017



Beaurépaire / La Côte Saint-André / Roybon  
 Saint-Etienne-de-Saint-Geours / Saint-Jean-de-Bourny

**Bièvre Isère** édition n° 6



Visites guidées / Expositions / Conferences / Animations / Fêtes / Fêtes locales / Gala / Festival Berlioz / Concerts / Pêches / Fêtes musicales / Forains / Concerts / Handicaps / Animations / Pêche de la pastèque / Conférences / Festival des de novembre

**Le Guide des Animations en Bièvre Isère**

Le Guide de Juin à Septembre 2016

www.mairie-beaurépaire.fr

## Etat Civil

**Le 20 avril 2016**  
 Madame FRANDON Juliette née LAMBERT est décédée à l'âge de 97 ans

**Le 22 mai 2016**  
 Monsieur Jean-Marc D'AMBRA est décédé à l'âge de 61 ans

**Le 14 juin 2016**  
 Madame ANDREYON Marie Hélène née VAUDAINE est décédée à l'âge de 94 ans

*Toute notre sympathie aux familles*